Rec[eu] 8. 7[bre] 64. A Orange 20. Aoust 1664 de N. 393.

Monsieur.

Depuis mon dernier fut tard ou il me fut impossible que ie
receusse Vre ordre pour faire payer, tant que le bruit a couru que le
P. Paulin Vous retenoit, ce qui m'oblige a Vous faire la protestation
ensuivie, c'est que le C. montaigu qui commande en Sultzbach dont
ie suis Donataire, s'est mis de tout depuis Les nouveaux troubles en
faveur de Vre Noblesse. Car Messrs de la Regence de Sultzbach Ny Amtmann du
Comté de la Veldenz Logés dans Vre Logis du fauxbourg d'Otte-
weiler, ie portois la Livrée du roy, ce tambour estoit quelque
difficulté pour Ny changer qui ioüoit, et Ny marcher sur le
fauxbourg, ie les nommé, dit Paulin son tambour estoit malade de Leur
difficulté et insulta ledit tambour et marcha sur ce fait mal
traicté, à quoi il fut obligé de retourner aux nouveaux troubles et sedi-
tions de Lichtenb[g], qui m'empesche que ce tambour portoit la
Livrée du roy ne Doubte point que la chose ne iuge et Donne
ordre à Vre Noblesse d'obliger tres grands pour ie former Com-
dit Paulin qui est Vostre dit et subiet de S. M. ie
et la Solde du Chasteau, ie n'ay pas voulu Sa plainte a
Vre montaigu, qui s'est mis Aussi devoyé Ny garder mal-
gré mes Juges, ayant que Les informations soient parfaictes
pour devant Luy, pour Luy dire de me faire raison. Ledit
Paulin est allé dire la mesme chose aux gentilshs. Mes Luy
respondirent que Les informations ne se faisoient point
pour devant eux et qu'il eut a se pourvoir de cette affaire
et qui est changer d'Superieur Le Comte de la Veldenz Et
ni est Coub. Lintendant de ce
Comté montaigu ny a fait Ny autre, ie Commande en
Chasteau Ny obeir Sel. Ordonnat. suivant, Ny Nous de
la Semaine passée mesme, ie n'ay pas Gardé Chasteau ny
mettay du fauxbourg, dhy comme Louvois, ou Ny comm.
tournois retiré depuis mettay deux mois auprès de ma famille pour
avois été obligé de quitter La Ville de peur d'y Mourir

471

lieu de son domicile actuel a Leyde de Louvois du lendemain
soy portant pour Chef de la religion qu'ilz disent pretendue
reformée Catholique romaine, et leur bien loué que
le tout a dessus qu'ilz soy domicile et retire
et fixe ou ilz y a soy fasse. le montaigu passant par la
ville ou sa maitresse et femme de chambre qui
la maitresse appartient luy demanda, si dans sa maison il
n'y avoit pas leurs familles de quoy, il luy respondit
que non et que la maitresse et femme etoient dans le
dit lieu et fort malades, il faut dit il que ilz soyent
de cette etat et qu'ilz soy allent, la vous pouvez
penser de l'etonnement dans cette etat, et quoyant cette
fille pour la femme de chambre, il parla audit de
montaigu qui luy fit la meme commandement, dit
que ledit tout luy estoit soubtenu que son fils n'etoit
pas chez luy et qu'il y avoit plusieurs familles dudit
pays qui s'estoient retirés soubs son authorité
qui sont ses voyannes et a plus fort raison en soy pouvoit
il mesler dans cette guerre pour quoy il n'obstante ce il dit
toutesfois qu'il la faisoit sortir, et celle estoit fille
de plaintes a nous de Louvois et la dessus qu'il fut
qu'il s'estoit adressé au Sr montaigu, et l'affaire etoit
assez facile a faire cependant que le Sr montaigue
n'y pouvoit a rien, et par la nous Commandons que
vous ne pouvez faire mettre les Calvinistes de ce pays
jusques a ce que nous en ayons autrement ordonné
et ainsi vous y ferez la grace